

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Un militaire tue son fils pour un plat de «feuilles de manioc»



Photo: Wilfried MBINAH

**L'hôpital militaire où le soldat a conduit l'enfant après la bastonnade.**

G.R.M  
Libreville/Gabon

Le fait ressemble à s'y méprendre à un conte. Le 16 décembre dernier, un militaire de l'armée de l'air a tabassé sauvagement son fils de 4 ans, parce que ce dernier aurait mangé tout le plat de feuilles de manioc qui lui était réservé. Les faits se passent au PK 11, dans le 5e arrondissement de Libreville.

Le jour du drame, le caporal-chef Victorien Moundouma Bitá espérait savourer le plat de feuilles de manioc servi par sa compagne. Mais au moment de passer à table dans la mi-journée, il découvre que son fils Baroch Victorien Moundouma (4 ans) l'a consommé plus tôt. N'ayant pas apprécié ce geste venant de son

propre enfant, l'homme va copieusement rouer de coups l'enfant en l'absence de la mère. Puis, il lui accorde un répit, le temps pour lui d'aller prendre de l'air loin dehors. De retour à la maison vers minuit, en état d'ébriété, Moundouma Bitá va de nouveau s'acharner sur le gamin. Mais, l'enfant s'écroule. S'étant vraisemblablement rendu compte qu'il était allé trop loin, le soldat s'empresse d'amener le fiston en urgence à l'hôpital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba. Là-bas, il déclare au personnel de garde que l'enfant aurait fait une grave chute. Mais le subterfuge ne passe pas puisqu'en l'examinant il se rend compte que le petit Baroch Victorien a plutôt subi des violences physiques ayant occasionné des fractures au niveau du bras gauche, du crâne et

de la mâchoire inférieure. Tout comme il a constaté de nombreux hématomes sur plusieurs autres parties du corps. Discrètement, les responsables de l'établissement hospitalier militaire sai-

sissent la brigade de gendarmerie du PK 9, dont les éléments n'auront aucun mal à appréhender le père violent. Après une courte garde à vue, le caporal-chef a été mis à la disposition du B2, où il se trouve en


ce moment.

Le militaire a-t-il agi sous l'effet de l'alcool ? Est-ce un acte prémédité ? Ce sont quelques questions que l'on se pose dans son entourage et qui restent pour l'instant sans réponse. Cependant,

selon une source bien informée qui n'a pas donné plus de détails, Victorien Moundouma Bitá serait en instance de radiation de l'armée de l'air. La décision y relative aurait même déjà été signée.

MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET DE  
L'ECONOMIE NUMERIQUE

SOCIÉTÉ DE PATRIMOINE DES  
INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES  
(SPIN)



REPUBLIQUE GABONAISE  
Union - Travail - Justice

### Appel d'Offres National

Date de lancement	: 20/12/2021
Appel d'offres	: N° 002/AON/TRNC BNG P1/MCEN/SPIN/2021
Nom du projet	: Travaux de Réparation des non-conformités du Backbone National Gabonais en Fibre Optique Phase 1 (BNG P1).
Source de financement	: Fonds propres SPIN

**1. OBJET**

La Direction Générale de la Société de Patrimoine des Infrastructures Numériques (SPIN) sollicite des offres pour la réalisation des travaux de génie civil et de fibre optique dans le cadre des travaux de réparation des non-conformités du BNG P1.

**2. ALLOTISSEMENT**

Le présent appel d'offres est constitué de deux (2) Lots distincts :

- Lot N° 1 : Booué - Lastourville (146,515 Km),
- Lot N° 2 : Lastourville - Franceville (161,4 Km).

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou deux lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour deux lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat peut être attributaire des deux lots.

**3. PARTICIPATION**

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

**4. CRITERES DE QUALIFICATION**

En application des dispositions des articles 90 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

**5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA pour l'appel d'offres national pour chaque lot.

**6. CRITERES D'EVALUATION**

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de la clause 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

**7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION**

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le Jeudi 10 Février 2022 à 10H00 et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre HT.


A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

**8. OUVERTURE DES PLIS**


Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le Jeudi 10 Février 2022 à 11H00 à la Société de Patrimoine des Infrastructures Numériques, BP 2575 Libreville Gabon, Tel : +241 062283188 (Personne à contacter : M. Emile KOMBILA).

Le Directeur Général des Marchés publics



EUGENE PENAFORT MBITISA GYAME

Le Directeur Général de la SPIN



AXCELE KISSANGOU MOUELE